



Accès au dossier biblio par internet

Par l'entremise du site web de la bibliothèque, et après validation d'un NIP fait à la biblio, l'abonné peut :

- Renouveler la durée d'un prêt;
- Consulter son dossier;
- Réserver des documents de la bibliothèque;
- Transmettre des demandes de prêt inter biblio;
- Emprunter des livres numériques;

Adresse du site Web de la biblio :

Mabiblio.quebec



Comportement et civisme

L'**ordre et le calme** sont de mise à la biblio. Les usagers **s'abstiennent** de fumer, de boire ou de manger à la bibliothèque.

Les documents retirés des rayons pour consultation demeurent sur les tables et seront replacés par le personnel de la bibliothèque.

L'abonné, qui est responsable des documents de la biblio en sa possession, prendra soin de les **protéger lors du transport et du rangement contre les intempéries, la chaleur et l'humidité excessive.**

L'abonné peut remettre en tout temps ses documents à la biblio en les glissant dans le dépôt de nuit, après les avoir mis dans un sac afin d'éviter qu'ils ne se brisent en tombant.

Quiconque créera du désordre à la bibliothèque ou n'observera pas les consignes du personnel se verra prier de quitter les lieux.

Divers

Prêts interbiblio

En s'adressant au personnel de la biblio, un usager peut localiser à peu près n'importe quel document imprimé non-disponible en rayon.

Ce service offert à tous les abonnés, est disponible directement à la bibliothèque ou par internet.

D'autres services sont offerts à la biblio tels :

La **location de salle** pour des réunions.

Coûts : **10\$** pour les organismes à but non-lucratif, (desservant les gens de Barraute)

30\$ pour les autres

Photocopies et imprimantes

0,25\$ / page noire – 0,50\$ / page couleur

1,00\$ ¾ à pleine page couleur

Accessibilité

L'horaire régulier de la bibliothèque municipale est le suivant :

Mardi, mercredi, jeudi :

12 h 30 à 16 h 30 - 19 h à 20 h 30

Vendredi : 12 h 30 à 16 h

Samedi, dimanche et lundi : Fermé

Votre bibliothèque municipale est affiliée au réseau BIBLIO, le plus vaste réseau de bibliothèques publiques du Québec.

Biblio Barraute
600, 1ère Rue Ouest
Barraute (Qc) J0Y 1A0

Téléphone : (819) 734-6762

Télécopieur : (819) 734-6762

Courriel : barraute@crsbpat.qc.ca

RÈGLEMENTS ET SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BARRAUTE



*Un service public de lecture
et d'informations à tous les citoyens*



Consultation sur place



Toute personne peut consulter gratuitement, sur place, les documents disponibles en bibliothèque.

Abonnement :

L'abonnement à la bibliothèque municipale permet à l'utilisateur de bénéficier des différents services dispensés par la biblio.

L'abonnement est **individuel**, non-transférable et d'une durée de 12 mois.

La carte d'abonné est propriété de la bibliothèque municipale, si elle est perdue ou rendue inutilisable, elle devra être remplacée aux frais de l'abonné, au coût de **1 \$**.

La carte d'abonné rend le titulaire pleinement responsable des documents enregistrés à son nom.

Le coût d'un abonnement annuel est établi selon la grille suivante :

- ✓ **Enfants** (préscolaire et primaire) : **3\$**
- ✓ **Adolescents** (secondaire à 17 ans) : **4\$**
- ✓ **Adultes** (18 à 59 ans) : **6\$**
- ✓ **60 ans et plus** : **4\$**
- ✓ **Groupes et institutions** : **25\$**

Prêt

L'abonné peut enregistrer à son nom :
3 volumes et 2 revues

La **durée normale** d'un prêt est de 21 jours.

L'abonné peut demander de renouveler la durée d'un prêt; le renouvellement peut se faire par téléphone, par internet ou sur place. **Si le document est réservé par un autre abonné, le renouvellement sera refusé.**

L'abonné peut réserver un document déjà en circulation. La réservation peut se faire par téléphone, par internet ou sur place.

L'abonné doit prendre soin des documents en sa possession; si un document est perdu ou retourné dans un état endommagé, l'abonné devra **assumer les coûts de remplacement ou de réparation** facturés par la biblio.

Un document emprunté est utilisable par l'**abonné seulement** qui ne peut le prêter à d'autres personnes.

Retards

L'abonné qui néglige de retourner à la date d'échéance d'un prêt, les documents enregistrés à son nom, sera tenu de payer une **compensation financière pour le retard** selon le taux suivant : 10 cents par document par jour d'ouverture de la biblio.



L'abonné qui n'aura pas acquitté les frais imputés au retard **pourra se voir refuser le prêt de document** jusqu'à parfait paiement.

Si, après avis, l'abonné néglige de remettre un document enregistré à son nom, il sera facturé pour la valeur de remplacement du document plus les frais imputables au retard.

La bibliothèque pourra aussi entreprendre toute autre procédure légale pour récupérer le bien public.

Location

Vidéocassettes

L'abonné peut visionner des vidéocassettes disponibles à la bibliothèque, sans frais. Six écouteurs sont disponibles pour nos deux téléviseurs.

L'abonné peut également louer les vidéocassettes. La durée de location est d'une journée (retour avant 15 h le lendemain).

L'abonné qui néglige de retourner une vidéocassette dans les délais permis devra s'acquitter d'une amende de 1,50\$ pour chaque jour d'ouverture de la biblio.

* Du mardi au vendredi, le coût de location est de 1,50\$.

** Le vendredi, le coût de location est de 3\$ et les vidéocassettes doivent être de retour le mardi suivant, pour 15 h.

Accès internet

Les heures d'accès public du service coïncident avec les heures d'ouverture de la biblio.

Le service est accessible uniquement par réservation.



Les réservations se font sur place à la bibliothèque ou par téléphone.

Il est strictement interdit d'apporter vos CD ou clé USB.